



EN DIRECT DE LA MSA

Page 16

Anticiper, pour mieux accompagner.
Fatma Arda, responsable conseil MSA Bourgogne : de l'installation à la retraite, jamais seuls !

Page 17

Blanche De Scey à Cronat : « la MSA a été à l'écoute et réactive ». Chez Yoplait Monéteau, une intervention qui rassure.
Xavier Chavey : un futur retraité qui sait désormais où il va.

Page 18

Accompagner les personnes en difficulté : des soutiens gratuits, confidentiels et personnalisés.
Le congé supplémentaire de naissance.

LA VIE DE L'INSTITUTION

Nos 20 engagements pour faciliter la vie de nos adhérents

Alléger les procédures, fluidifier les échanges et améliorer l'organisation des services, pour répondre plus efficacement aux besoins et contraintes des usagers, sont autant d'actions qui constituent la simplification visant à faciliter les démarches administratives des adhérents. Afin d'optimiser l'existant et répondre aux attentes, la MSA a lancé, fin 2025, une grande concertation nationale pour imaginer, avec ses adhérents et ses partenaires, des services plus simples, plus clairs et plus proches. Près de 55.000 personnes ont participé à cette concertation dont les enseignements tirés font aujourd'hui l'objet d'une Charte d'engagement de la MSA.

Cette Charte, officiellement présentée, le 23 février dernier, à l'occasion du Salon international de l'agriculture, aux élus de la république et à la profession, regroupe 20 engagements :

Faciliter la vie de tous nos adhérents

1. Un site Internet restructuré, clarifié et modernisé en 2027 : simplifier l'accès à l'information en clarifiant les rubriques et les parcours utilisateurs, restructurer les contenus pour une navigation plus fluide...
2. Faciliter et enrichir les démarches en ligne depuis l'espace privé des adhérents : accroissement de la dématérialisation des formulaires, clarification des démarches intégrant les données déjà connues et le pré-remplissage...
3. Communiquer clairement les délais de traitement des demandes de prestations : dès cette année, affichage des délais de traitement des principales prestations (APL, RSA, CMG...) sur le site. D'ici 2027, à l'enregistrement de la demande, le délai de traitement indiqué sera celui de la caisse et non un délai moyen calculé nationalement.
4. Accélérer l'accessibilité numérique pour les personnes en situation de handicap, au profit de tous les utilisateurs : tout service en ligne, nouveau ou mis à jour, sera 100 % conforme au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (sous-titrage systématique, navigation au clavier, texte alternatif aux images...).
5. Clarifier tous les courriers et mails aux adhérents : poursuite de la refonte de tous les modèles de courriers pour une information claire et sans jargon administratif. En 2026, priorité sera donnée aux courriers liés au recouvrement / contentieux, ainsi qu'à la réponse aux mails. Objectif : 100 % des courriers nationaux rédigés en langage clair d'ici 2030.
6. Sécuriser les données des adhérents tout en facilitant l'accès aux services : la connexion à l'espace privé via un ordinateur, pourra s'effectuer sur simple validation dans l'appli mobile "Ma MSA & moi", par empreinte ou reconnaissance faciale.
7. Renforcer la présence de nos 13.000 délégués bénévoles : mettre mieux en valeur leur rôle de vecteurs d'information sur l'accès aux droits, l'orientation vers les aides possibles, mais aussi de vigies face aux situations difficiles.
8. Poursuivre la co-construction de nos services avec et pour les adhérents : développer l'expérimentation de nouveaux services avec la participation des adhérents.

Faciliter la vie personnelle de nos adhérents

9. Faciliter les échanges avec la MSA : être joignable facilement selon le mode de contact le plus efficace pour l'adhérent.
10. Mieux accueillir les nouveaux adhérents en simplifiant l'affiliation : depuis janvier 2026, allègement et dématérialisation du dossier d'affiliation des non-salariés, amélioration jusqu'en 2028 du système d'information pour mieux prendre en compte les mobilités inter-régimes et garantir la continuité des droits.
11. Optimiser la transmission et le traitement des arrêts de travail :

renforcer les actions autour de la déclaration par la promotion de la télétransmission auprès des professionnels de santé, la diffusion des bonnes pratiques auprès des entreprises, l'accentuation de la détection des fraudes...

Faciliter la vie professionnelle de nos adhérents

12. Restructurer l'espace privé du site internet selon les quatre profils professionnels : refonte en cours de l'espace privé professionnel avec parcours personnalisé pour les exploitants agricoles, les tiers-déclarants, les TPE-PME et les grandes entreprises.
13. Créer un tableau de bord permettant de visualiser les démarches en cours et à réaliser : à échéance 2028, les employeurs et exploitants agricoles auront un tableau de bord avec des alertes proactives dans leur espace professionnel, afin de visualiser les démarches en cours et à réaliser (DSN, derniers paiements...).
14. Enrichir fortement les services de l'application mobile "Ma MSA & moi" : navigation fluidifiée, connexion par biométrie, service en ligne TESA+, DPE, notifications des appels de cotisations, des paiements, visualisation et vérification de la DSN...
15. Clarifier la facture de cotisations et procéder à des recouvrements adaptés : démarche pédagogique engagée avec facture plus lisible, notice explicative jointe... Intervention le plus en amont possible auprès des primo-débiteurs pour un accompagnement personnalisé, phase amiable avant toute mise en demeure, modes de paiement facilités...
16. Fiabiliser la déclaration sociale nominative (DSN) : en 2026, un nouvel outil aidera les employeurs dans la détection des anomalies à corriger pour le mois suivant. En 2027, cet outil permettra aussi d'identifier les erreurs non corrigées de l'année passée...
17. Renforcer le conseil personnalisé dans les activités professionnelles : rencontre avec un conseiller MSA, intensification des démarches "aller vers", des actions d'informations collectives...
18. Accompagner l'installation des exploitants agricoles dans la durée : depuis 2025, le parcours "Je m'affilie" garantit un soutien durant trois années avec connaissance du régime et de ses prestations, rendez-vous personnalisé, accompagnement aux premières factures de cotisations, sensibilisation à la santé sécurité au travail, présentation des prestations d'action sanitaire et sociale...
19. Faciliter l'accès au droit au congé paternité des exploitants et salariés : suite instauration d'un congé supplémentaire à compter de juillet 2026, dématérialisation de la demande de remplacement et de congé supplémentaire. En 2026, convention MSA / Services de remplacement pour harmoniser la durée de remplacement avec ce nouveau congé. En 2028, convention MSA / CAF pour favoriser l'échange des informations lorsque l'autre membre du couple relève du régime général...
20. Mieux informer par la réalisation de webinaires pratiques : dès 2026, intensification des webinaires comme mode d'explication des démarches déclaratives et des évolutions réglementaires pour les entreprises...

ÉDITO



Après la pandémie de Covid et la guerre en Ukraine, le conflit au Moyen-Orient expose, une fois de plus, l'agriculture française à un choc économique et les conséquences ne se sont pas faites attendre ! Augmentation du prix des carburants, du gaz, des engrais et l'impact sur les exportations de produits agricoles et alimentaires du fait du blocage du Détroit d'Ormuz, sont autant d'indicateurs forts d'un alourdissement des charges pour les exploitants agricoles et d'une nouvelle crise inflationniste pour notre pays.

Plus que jamais, la MSA est à l'écoute et présente auprès de ses ressortissants, notamment des plus fragiles. Elle va même au-delà, via la démarche "Aller vers", thématique centrale de ce dossier, afin d'anticiper les besoins, en proposant accompagnement, conseils et services, parce que personne ne doit rester seul face aux difficultés.

Si la Loi de financement de la Sécurité sociale a été votée, nous sommes toujours en attente de notre prochaine Convention d'Objectifs et de Gestion, en discussion auprès des ministères de Tutelle, qui guidera jusqu'en 2030, nos actions et les moyens pour les mettre en œuvre.

Pour autant, la MSA ne reste pas inactive, mieux elle s'engage ! Suite à une concertation nationale sur la simplification lancée fin 2025, une Charte a été rédigée autour de 20 engagements pris pour faciliter la vie des adhérents (voir ci-contre). L'humain est et reste au centre des préoccupations de notre institution, il est même le dénominateur commun à tout ce que la MSA entreprend au quotidien, au-delà de sa mission de service public.

Sur les territoires, nos délégués, structurent leurs échelons locaux, nomment leurs présidents et vice-présidents, s'informent et se forment au rôle de relais de proximité qui est le leur. Véritables chevilles ouvrières de notre régime, leur rôle est essentiel pour mettre en place des actions au bénéfice des populations agricoles et rurales et au plus près des réalités de terrain.

Des délégués que j'aurai plaisir à rencontrer à l'occasion de notre Assemblée générale, qui aura lieu le 30 avril prochain à Beaune avec, en invitée d'honneur, Anne-Laure Torrèsin, Directrice générale de la Caisse centrale de MSA.



L'essentiel & plus encore

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne



Anticiper, pour mieux accompagner

Magali Chervet, directrice-adjointe Solidarité, Proximité et Territoires à la MSA Bourgogne, revient sur les différents aspects de la démarche "Aller vers" et sur l'un des principaux outils sur lequel elle s'appuie : le Parcours attentionné.

Qu'elle est la raison d'être de la démarche "Aller vers" propre à la MSA ?

Elle nous permet d'anticiper le plus possible les besoins de nos adhérents, d'être proactifs envers eux. Le but est de faire en sorte qu'ils puissent faire valoir leurs droits. Nous cherchons, par cette démarche, à identifier des personnes qui seraient dans du non-recours à leurs droits et de montrer l'ensemble de l'offre de services que la MSA peut leur proposer. C'est véritablement un enjeu pour nous.

Cette démarche n'est pas nouvelle mais comment évolue-t-elle ?

Ce type de contact est en place chez nous depuis plusieurs années déjà. Mais cela s'accroît et va s'accroître encore sur les prochaines années, avec des cibles spécifiques. Aujourd'hui, on peut faire des campagnes d'e-mailing en direction des filières qui subissent des crises. Ce fut le cas récemment dans l'élevage avec les épidémies de FCO et de DNC. Dans ces cas, nous avons mis en place un accompagnement sur deux champs : l'aide au paiement des cotisations et l'accompagnement social (consultations paramédicales, aide au répit, écoute de proximité...).

Au-delà de ces actions qui visent à répondre à des situations d'urgence, que proposez-vous dans ce cadre ?

Dans la démarche "Aller vers" on trouve aussi des offres au service des exploitants et des employeurs, avec des accompagnements sur l'utilisation de la Déclaration sociale nominative (DSN) sous la forme de webinaires notamment, ou sur des propositions d'actions d'information en direction des salariés. On peut aussi leur proposer des réunions collectives sur le thème de la retraite ou d'autres thématiques.

Le Parcours attentionné est un élément important de la démarche "Aller vers". Selon quels principes fonctionne-t-il ?

La volonté est de "coller" au maximum aux différents moments de vie des cotisants. Il se peut qu'ils soient confrontés à des moments difficiles, et donc nous sommes là pour les écouter et trouver des solutions personnalisées en fonction des situations de chacun. L'objectif, plus largement, est de faire un point sur l'ensemble des droits, en matière de protection sociale, de nos adhérents. Dans ce cadre, en 2026, nous proposerons des accompagnements sur des sujets d'actualité tels que la fin du statut de conjoint collaborateur, la présentation de la réforme de l'assiette sociale (qui vise à renforcer les droits sociaux, à simplifier le calcul des cotisations sociales et à harmoniser les règles entre régimes employeurs et salariés). Il y en aura aussi sur la réforme à venir de la retraite des non-salariés,

sur la présentation du Titre emploi service agricole simplifié (Tesa S), sur la taxation provisoire des exploitants, sur les primo-débiteurs (des exploitants qui se retrouvent, pour la première fois, dans l'incapacité de régler leurs cotisations). Dans les parcours attentionnés figurent aussi les parcours des nouveaux installés.

Qu'est-ce qui peut expliquer que l'on ait recours au Parcours attentionné ?

Cela peut se justifier parce qu'une personne a perdu un proche, ou parce qu'elle attend un enfant, qu'elle l'élève, ou encore parce qu'elle déclare une maladie professionnelle, qu'elle prépare ou demande sa retraite, qu'elle rejoint le régime agricole... Il y a aussi les situations de séparation, avec un parcours spécifique nommé "Je me sépare". Dans toutes ces situations, on va identifier, en fonction des déclarations que vont nous faire des adhérents, la démarche de contact la plus appropriée afin de les accompagner. Le but est aussi d'éviter des ruptures qui entraîneraient des situations beaucoup plus complexes à gérer.

Prévenir des ruptures, cela veut dire quoi, concrètement ?

C'est la nécessité d'agir vite en cas de difficultés. Par exemple, pour quelqu'un qui ne ferait pas valoir ses droits dans le cadre d'une maternité ou d'une paternité, ou qui serait dans la méconnaissance de la nécessité de faire différentes déclarations, et qui, de ce fait, risquerait de perdre des droits ou de subir des retards de paiement.

Le Parcours attentionné est-il un outil qui vous permet d'être plus réactif face à certaines difficultés qui peuvent se poser ?

C'est tout l'objectif ! Il faut anticiper le plus possible ces situations et faire en sorte que nos adhérents soient satisfaits de l'accompagnement et aient confiance dans ce que nous pouvons leur proposer. C'est aussi le moyen d'avoir un moment d'écoute privilégié pour les adhérents. En parallèle, pour notre fonctionnement interne, c'est le moyen de gagner en efficacité avec des échanges d'informations transversaux à tous les services concernés. Avec notre guichet unique, l'adhérent a un point de contact derrière lequel nous sommes en capacité de mettre en action nos différents services. Nous avons une vision globale de la situation de l'adhérent.

En 2025, ce Parcours attentionné a-t-il été beaucoup sollicité sur votre périmètre ?

En 2025, la MSA Bourgogne a assuré, dans le cadre de ces Parcours attentionnés, 7.500 rendez-vous. Nous avons un taux de satisfaction globale de 92 %, et de 94 % sur la qualité des réponses apportées.



// FATMA ARDA, RESPONSABLE CONSEIL MSA BOURGOGNE

De l'installation à la retraite, jamais seuls !

Soucieuse d'accompagner au mieux ses ressortissants face aux événements de la vie et d'anticiper leurs besoins, la MSA Bourgogne déploie une offre de services spécifique pour les exploitants. Explications avec Fatma Arda, responsable conseil MSA Bourgogne.

Le point de départ de cette présence est le PANI ou Parcours Attentionné Nouvel Installé. Ce dispositif cible les agriculteurs de moins de 40 ans qui s'installent pour la première fois à titre principal. « *Le but est de proposer le service pertinent au bon moment. La démarche se veut individualisée, proactive, avec un suivi personnalisé sur trois ans dans le cadre d'une approche globale de leur protection sociale...* », détaille Fatma Arda.

Cet accompagnement repose sur « *un interlocuteur privilégié et unique* ». Cela commence dès le premier rendez-vous d'affiliation avec un conseiller en protection sociale « *en physique* ». Le nouvel installé découvre alors l'offre globale de la MSA (conseils, accompagnement, cotisations, prestations, aides, site Internet, contacts, documentations...). Ce premier contact est apprécié par les nouveaux installés et le conseiller devient alors un interlocuteur privilégié pour l'exploitant qui dispose de ses coordonnées, fait valoir Fatma Arda.

Engager une relation de confiance au plus tôt

L'objectif de cette approche est « *d'améliorer la visibilité de l'offre de prestations de la MSA très tôt dans le projet d'installation* » et aussi « *d'engager une relation de confiance durable entre le nouvel installé et la MSA* ».

Ce point de départ est suivi de plusieurs rendez-vous dans le temps. Trois mois après son affiliation, le nouvel installé est ainsi recontacté par la MSA pour un premier bilan. Au bout de six mois, c'est le service Santé et Sécurité au Travail qui vient à lui. Les nouveaux installés sont aussi contactés par les délégués MSA qui les sensibilisent à la vie institutionnelle de la MSA. Au bout d'un an, c'est le conseiller en protection sociale qui rencontre le nouvel exploitant à l'occasion de sa première facture de cotisation. Un dernier appel intervient la troisième année d'installation.

Le contact humain...

Déployé depuis 2022, le PANI a déjà été amélioré pour tenir compte des premiers retours des exploitants, révèle Fatma Arda. De ces témoignages, il ressort que les exploitants sont très satisfaits d'avoir un interlocuteur en physique : « *l'humain est apprécié, de même que la disponibilité des interlocuteurs, leur écoute et le fait que ça suive derrière...* », confie la responsable conseil.

La démarche est complétée par des actions en amont de l'installation : auprès de l'enseignement agricole, dans les centres de formation pour adultes, les salons, les forums métiers...

« *La retraite, ça se prépare...* »

À l'autre extrémité de la carrière, la MSA Bourgogne fait également en sorte d'anticiper les départs à la retraite. Il s'agit « *d'assurer une bonne information des cédants et de sécuriser le dépôt de leur demande retraite* », explique Fatma Arda.

Cette anticipation se fait d'abord au moyen d'actions collectives en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, le Crédit Agricole... La MSA intervient ainsi lors de réunions d'information sur la retraite des exploitants : législation, démarches à réaliser, cessation et transmission de l'exploitation, promotion des services en ligne... « *Le but est d'informer, préparer et anticiper son départ à la retraite au mieux avec un accompagnement dédié pour sécuriser les transitions et les droits* », indique Fatma Arda. À l'issue d'une de ces réunions collectives, les exploitants peuvent solliciter un rendez-vous individuel avec un agent d'accueil pour étudier leurs dossiers. « *La retraite, ça se prépare* », résume la conseillère.

Face aux difficultés financières aussi...

Bien déterminée à ne pas laisser les agriculteurs seuls face à leurs difficultés, la MSA Bourgogne accompagne spécifiquement ce qu'elle appelle les « *primo débiteurs* ». Il s'agit là d'apporter un appui personnalisé aux exploitants en proie à des difficultés financières. « *Cette action s'inscrit dans la prévention des dettes et le renforcement du recouvrement amiable* », présente Fatma Arda. Dès qu'un retard de paiement est constaté, les conseillers de secteur de la MSA contactent les exploitants pour voir avec eux quelles solutions peuvent être envisagées : échéancier pour échelonner la dette, demande de remise de majoration, demande de prise en charge partielle de cotisations, prélèvement automatique sur l'encours...

Un guide maladie maternité paternité exploitant

Pour compléter cette offre, la MSA Bourgogne vient d'éditer le "guide maladie maternité paternité exploitant". Son objectif est d'informer les exploitants sur leur droits et les démarches en cas de maladie, de maternité et paternité, révèle Fatma Arda. L'idée de ce guide revient à une agricultrice qui disait manquer d'informations en la matière. Pour concevoir ce précieux document, Fatma Arda confie s'être appuyée sur son expérience de terrain en délivrant une information simple, compréhensible et pratique.



SUR LE VIF

// BLANCHE DE SCEY À CRONAT

« La MSA a été à l'écoute et réactive »



Après une carrière d'infirmière, Blanche de Scey s'est installée en 2023 comme éleveuse de moutons à Cronat. Enceinte d'un enfant qui naîtra fin juin prochain, l'agricultrice future maman a bénéficié du parcours "j'attends et j'élève un enfant" de la MSA.

Originnaire de Normandie, Blanche de Scey était infirmière jusqu'à ce qu'elle découvre le monde de l'élevage. « Une révélation », raconte aujourd'hui la jeune agricultrice qui a immédiatement eu le projet de se reconverter à l'agriculture. Alors qu'elle était en train de « faire avancer son projet », Blanche faisait la connaissance de son futur époux qui était exploitant en Saône-et-Loire. Sur les bords de Loire à Cronat, la belle-famille élevait des bovins, des ovins et produisait des cultures. Après un BPREA préparé au lycée de Charolles, Blanche a fondé sa propre structure individuelle à côté de celle de son mari et elle a racheté le cheptel de moutons de l'exploitation familiale.

Aujourd'hui, Blanche élève 200 brebis sur une cinquantaine d'hectares de prairies en agriculture biologique. Les agnelages ont lieu au printemps

et les agneaux sont commercialisés entre juillet et décembre principalement au marché au cadran. La jeune éleveuse s'est également lancée dans la vente directe de viande d'agneau.

Déclaration de grossesse...

Depuis son installation, Blanche n'avait pas eu beaucoup de contact avec la MSA et elle conservait un souvenir mitigé de ses démarches de création d'exploitation lesquelles s'étaient révélées « complexes », confie-t-elle. C'est une déclaration de grossesse effectuée par sa sage-femme qui a renoué le contact avec la MSA. Cette dernière a immédiatement adressé à la future maman un courrier dans le cadre du parcours "j'attends et j'élève un enfant". Blanche a alors demandé un rendez-vous.

« Des réponses à mes questions... »

Ce rendez-vous s'est déroulé début mars sous la forme d'un entretien téléphonique avec une conseillère de la MSA : « nous sommes à deux heures de route de Mâcon ! », précise la jeune agricultrice. La conseillère lui a fait une présentation générale sur tout ce qui concerne la maternité. « Il existe beaucoup d'aides, beaucoup de choses qu'on ne sait pas », confie Blanche. Ce premier échange, qui s'est très bien passé, a débouché sur un second rendez-vous pour des questions plus spécifiques. « Je voulais des précisions sur la prise en charge des congés maternité et paternité avec service de remplacement et sur l'embauche d'un salarié temporaire... », explique la future maman.

À six mois de grossesse, l'éleveuse est en pleine période d'agnelage. « C'est de 5 h du matin à minuit tous les jours ! On vient d'agrandir le troupeau et les bâtiments ne sont pas encore tous modernisés », confie Blanche qui a dû embaucher une bergère pour se ménager en cette période chargée en travail. Son congé maternité débutera fin mai ce qui lui permettra de faire appel au service de remplacement dès lors. ■

Chez Yoplait Monéteau, une intervention qui rassure

Sur le site Yoplait de Monéteau, dans l'Yonne, une action collective sur le thème de la retraite a été organisée avec la MSA Bourgogne, le 2 février dernier. À la direction des ressources humaines, Sophie Decourval-Bataille et Clément Vernay expliquent comment cette action est née et ce qu'elle a apporté aux salariés qui y ont participé.

Le site, créé en 1968, emploie 240 salariés pour la transformation du lait en produits tels que les Yop ou les Petits Filous. Les relations avec la MSA datent de près de 30 ans : « dès mon arrivée en 1998, précise Sophie Decourval, j'ai eu des liens avec eux, notamment pour ce qui concernait les indemnités journalières ». L'entreprise échange régulièrement avec deux conseillères MSA locales qui peuvent aider, ponctuellement, sur des dossiers individuels de salariés confrontés à des difficultés. « Ces deux conseillères, poursuit-elle, sont déjà venues sur le site de Monéteau pour des journées sécurité ».

L'action collective sur la retraite qui s'est tenue en février pour la deuxième édition s'inscrit dans la continuité de ce partenariat. « Elle avait pour but de répondre aux interrogations de certains de nos salariés qui peuvent se sentir un peu perdus face à cette échéance. Le but était de fournir une information générale qui a permis à chacun, selon son parcours, de se positionner, de rassurer leurs inquiétudes, de se familiariser avec le vocabulaire propre aux démarches de retraite ». La rencontre s'adressait aux salariés de 58 ans et plus, sur la base du volontariat. Ils ont pu, à cette occasion, prendre conscience de la nécessité de vérifier tous les éléments de leur parcours, sans attendre le dernier moment. « Cette action a été un vrai plus pour les participants », souligne Sophie Decourval-Bataille.

À l'issue de la réunion, chaque salarié présent



Credit photo Yoplait

a pu faire savoir qu'il était intéressé par un rendez-vous individuel avec une experte retraite de la MSA. « Cette intervention, ajoute Sophie Decourval-Bataille, m'a aussi permis de me remettre à la page sur le domaine des retraites qui évolue beaucoup. Les salariés, eux, ont ressenti cela comme une véritable aide dans leur parcours ».

Clément Vernay constate que l'intervention permet d'alléger une forte charge de stress relative à la fin de carrière « et, ajoute-t-il, grâce à la collaboration avec la MSA, on apporte un bon niveau de satisfaction au sein de l'entreprise, alors que nous ne savons pas tout dans ces domaines. On accompagne vraiment la fin de carrière qui est un sujet parfois compliqué pour nos collaborateurs ».

D'autres interventions du même type devraient avoir lieu selon les actualités sur le site Yoplait de Monéteau. Un site qui apprécie aussi beaucoup de pouvoir s'appuyer sur le Pôle Entreprises de la MSA. Les échanges par ce biais permettent à la MSA de connaître les métiers de l'entreprise et cela génère une relation de confiance et de proximité appréciée. « Ce type de relation, avec des conseillères du Pôle Entreprises, je ne l'ai jamais connu dans le régime général, reconnaît Clément Vernay. Là, on a leur numéro de portable et si on a un sujet qui bloque avec un salarié, on les appelle et, dans la minute c'est résolu. C'est vraiment très précieux ». ■

Un futur retraité qui sait désormais où il va

Longtemps, pour Xavier Chavey, la retraite est restée une notion abstraite. Il le reconnaît, même à 67 ans, « je ne me sentais pas concerné... ». Pourtant, cet agriculteur en maraîchage à Auxerre a fait du chemin sur cette question et la MSA n'est pas pour rien dans cette évolution.

En novembre 2025, il a participé à une réunion collective sur le thème de la retraite, suivie, en décembre, d'un rendez-vous retraite personnalisé. « C'est en discutant avec des collègues qui eux, étaient retraités, et avec mes enfants, que l'idée s'est concrétisée, précise-t-il. Ils m'ont sensibilisé à la nécessité de me renseigner sur mes droits dans ce domaine. Depuis, le déclic a eu lieu et j'ai aujourd'hui complètement intégré cette perspective de la retraite ».

Installé comme éleveur laitier en 1977, il n'a cessé de faire évoluer son exploitation (lait, céréales, maraîchage...). Avant même la retraite, il avait déjà en tête la nécessité de céder son exploitation : « j'avais travaillé la question avec un conseiller de la chambre d'agriculture en charge du répertoire des cédants et repreneurs. Il m'avait fourni quelques informations et fait prendre conscience qu'une démarche de cession d'exploitation réclame une réflexion assez longue ».

Pour la retraite, c'était un peu pareil mais notre maraîcher avait moins réfléchi à la question : « lors de la réunion collective de

novembre, je me suis retrouvé avec des agriculteurs engagés dans leur processus de prise de retraite. Ce qui n'était pas vraiment mon cas. J'ai réalisé qu'en 49 ans, je n'avais jamais fait de relevé de carrière ! Il fallait que je sache où j'en étais. Je n'ai pas tout appris ce jour-là mais, en revanche, j'étais enfin prêt à me dire que j'allais cesser mon activité ». Notre maraîcher est sorti de cette réunion avec le sentiment que tout devenait beaucoup plus clair. « Ça a lancé chez moi toute une réflexion que je n'avais jamais eue avant et cela m'a permis d'envisager tous les cas de figure possibles ». Xavier Chavey a ensuite eu un rendez-vous retraite : « la personne qui m'a reçu a fait des simulations sur le niveau de pension auquel je pouvais prétendre si je prenais ma retraite maintenant, dans six mois, ou dans un an... ».

Depuis, notre agriculteur a fait d'autres démarches auprès d'un expert foncier agricole afin d'établir la valeur de son exploitation, il s'est inscrit au répertoire des cédants de la chambre d'agriculture. Pour l'heure, Xavier Chavey ne s'est pas encore fixé de date pour son départ en retraite : « ce métier, je l'ai toujours fait avec passion. Il a fallu que je travaille sur moi-même pour comprendre qu'un jour, j'allais arrêter. Aujourd'hui, la décision est claire dans ma tête mais je n'ai pas encore choisi la date parce que j'aime ce que je fais, que je suis bien entouré par mes employés, je ne fais que ce qui me plaît, ce qui est un vrai luxe ! Quand j'aurai



trouvé un repreneur qui me paraîtra fiable, le temps de choisir la date viendra. Ce qui est sûr, c'est que les rendez-vous avec la MSA ont été non seulement utiles, mais qu'ils sont impératifs pour connaître les démarches à effectuer et se mettre en condition de retraite, prendre conscience qu'une autre vie nous attend, une fois le pas franchi ». ■



L'ACTUALITÉ MSA

// ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Des soutiens gratuits, confidentiels et personnalisés

Le mal être en agriculture résulte de multiples facteurs : épuisement professionnel, difficultés de gestion, tensions financières, situations familiales complexes ou isolement. Les exploitants sont en outre exposés aux effets récurrents des crises économiques, climatiques et sanitaires.

Mis en place en 2021, le Programme de prévention du mal être en agriculture (PMEA), combinant actions nationales et initiatives locales, vise à structurer, renforcer et coordonner les actions menées par les caisses de MSA. Il mobilise simultanément les acteurs du monde agricole, les partenaires institutionnels et les professionnels de santé afin de proposer une réponse collective et cohérente à travers des dispositifs innovants conçus pour répondre aux spécificités du monde agricole.

Créé à l'initiative de la MSA, Agri'écoute est un service de soutien psychologique, disponible 24 h/24 et 7 j/7, dédié au monde agricole et à l'entourage. Les répondants sont des psychologues cliniciens sensibilisés aux problématiques agricoles et formés à l'écoute active et bienveillante. Ces professionnels de santé peuvent réorienter, si besoin, l'appelant, notamment vers la MSA (service social...) ou lui proposer un suivi, gratuit et anonyme de cinq entretiens téléphoniques. 09.69.39.29.19 (prix d'un appel local) - agriecoute.fr

Dans chaque département de Bourgogne, il existe des dispositifs d'aides et d'accompagnement, regroupant divers partenaires (banques, coopératives, comptables, MSA, chambre d'agriculture, Département, préfecture...) qui mettent en commun compétences et expertise au service des agriculteurs qui le souhaitent.

Ainsi des conseillers spécialisés sont présents pour évaluer la situation, réaliser un diagnostic, un bilan technico-économique, une médiation et proposer un plan d'actions personnalisé.

→ **Côte-d'Or** : Faire face, ensemble - 06.70.78.36.85 ;

→ **Nièvre** : Cellule d'accompagnement - 03.58.12.63.99 ;

→ **Saône-et-Loire** : Agri-solidarité - 06.72.97.07.19 ;

→ **Yonne** : Réagir - 03.86.94.22.22.

Face au mal-être, la MSA mobilise l'ensemble de ses équipes et de ses élus pour soutenir les populations agricoles fragilisées dans leurs parcours de vie professionnelle et/ou personnelle et améliorer leurs conditions de vie. Soutien financier, aide à la parentalité, au répit, au remplacement, prise en charge de la santé, aide à la gestion du budget, accès aux droits... des professionnels sont là pour écouter, conseiller, orienter et accompagner dans les démarches.

Accessible gratuitement pour les personnes en souffrance, leurs proches et les personnes en deuil suite à un suicide, le 3114 est le numéro national pour prévenir le suicide disponible 24 h/24 et 7 j/7.

Pour les situations d'extrême urgence, il faut contacter le 15 ou le 112 (depuis un portable).

Enfin, dans le cas où la personne en difficulté posséderait un médecin traitant, ce dernier peut

Prévention du MAL-ÊTRE AGRICOLE
Soutiens gratuits, confidentiels et personnalisés en Bourgogne

MAL-ÊTRE
Soulage, déresse ou déprime... Je ne reste pas seul face à mes difficultés personnelles ou professionnelles.
09 69 39 29 19 - agriecoute.fr

AGRI'ECOUTE
santé famille retraite services
Service d'écoute 24h/24 et 7j/7
appel de secours après travail
Prix d'un appel local

DIFFICULTÉS MULTIPLES
économiques, techniques ou sociales
21 - Faire Face Ensemble 21 - 06 70 78 36 85
58 - Cellule d'accompagnement - 03 58 12 63 99
71 - Agri-solidarité - 06 72 97 07 19
89 - Réagir - 03 86 94 22 22

DIFFICULTÉS PROFESSIONNELLES
familiales ou personnelles
09 69 39 29 19

SOUFFRANCE
Je m'inquiète pour quelqu'un je suis épuisé par un suicide
09 69 39 29 19

URGENCE SAMU
Service d'Urgence Médicale d'Urgence
15 Urgence médicale
112 Républicain d'Urgence

3114
Numéro national pour prévenir le suicide
24h/24 et 7j/7
appel de secours

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
ars
santé famille retraite services

également être une orientation possible. Que l'on soit soi-même impacté ou que l'on ait connaissance d'une situation à risque, il est essentiel de s'informer ou d'informer sur les dispositifs d'accompagnement existants afin de ne pas rester seul face au mal-être. ■

Le congé supplémentaire de naissance

Le congé supplémentaire de naissance est un nouveau congé indemnisé, prévu par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026. Ouvert aux deux parents, ce congé vient en complément des congés existants (maternité, paternité et d'accueil de l'enfant, adoption) afin d'offrir aux parents plus de temps auprès de leur enfant et de faciliter la reprise du travail dans les meilleures conditions.

Ce dispositif est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2026, mais sa mise en œuvre effective débutera le 1^{er} juillet 2026.

Qui est concerné ?

Ce congé concerne les salariés et les non-salariés (exploitants, collaborateurs, aides familiaux, etc.) agricoles.

À noter : pour les salariés agricoles, il faut avoir préalablement épuisé ses droits aux congés de maternité, paternité ou d'adoption pour bénéficier du congé supplémentaire de naissance.

Peuvent en bénéficier :

- la mère, le père ;
- le conjoint, partenaire de PACS ou concubin ;
- les parents adoptifs.

d'un enfant né ou adopté à partir du

1^{er} janvier 2026 (ou né auparavant mais dont la naissance ou l'adoption était initialement prévue à compter de cette date).

Attention : si l'enfant est né ou adopté entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2026, il est important de contacter la MSA avant le 1^{er} juin 2026 pour pouvoir bénéficier du congé dès l'ouverture du dispositif.

Modalités de demande et de prise du congé

- Chaque parent dispose d'un droit individuel à ce congé qui peut être exercé en alternance ou simultanément avec l'autre parent.
- Durée : le congé peut être de un ou deux mois, avec possibilité de fractionnement en deux périodes d'un mois.
- Délai de prise :
→ jusqu'au 31 mars 2027 pour les naissances/adoptions qui ont lieu entre janvier et juin 2026 ;
→ dans les neuf mois suivant les naissances/adoptions qui ont lieu à partir du 1^{er} juillet 2026.
- Les salariés doivent informer leur employeur, en respectant un délai de préavis (textes réglementaires en attente) et transmettre les pièces justificatives demandées (acte de naissance...).



- Les non-salariés doivent organiser leur remplacement ou une cessation temporaire d'activité et faire la demande de congé auprès de la MSA.

Indemnisation

Le congé supplémentaire de naissance est indemnisé selon la situation professionnelle du demandeur.

- Salariés agricoles : indemnités journalières pendant toute la durée du congé.
- Non-salariés agricoles :
→ allocation de remplacement si remplacement ;
→ indemnité journalière forfaitaire en cas de cessation d'activité sans remplacement. ■

// EN BREF

Le guide du parent aidant

Afin d'améliorer l'accompagnement des familles bénéficiaires de l'allocation journalière de présence parentale (AJPP), notamment pour les prémunir face aux difficultés financières et simplifier le parcours d'accès aux droits, la CAF et la MSA publient un guide regroupant l'ensemble des aides auxquelles ils peuvent prétendre et les contacts utiles pour les accompagner. Ce guide est disponible sur MSA Bourgogne > Particulier > Famille, logement > Prestations familiales :
<https://bourgogne.msa.fr/lfp/web/msa-de-bourgogne/famille/ajpp>

Plus que des aides, un droit

Au cours de sa vie, on peut être confronté à des changements, des coups durs, des imprévus qui peuvent impacter notre quotidien. Parce que des aides existent pour faire face à ce genre de situations, la MSA propose de faire le point sur les aides dont chacun peut bénéficier, il serait dommage de passer à côté. Rendez-vous sur MSA Bourgogne > Particulier > Je m'informe sur mes droits :
<https://bourgogne.msa.fr/lfp/plus-que-des-aides-un-droit>

Mon soutien psy : un accompagnement psychologique remboursé

La santé mentale compte pour votre bien-être. Grâce au dispositif Mon soutien psy, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement psychologique partiellement remboursé par la MSA, avec jusqu'à 12 séances par an pour faire face à l'anxiété, au stress, à la déprime ou d'autres difficultés du quotidien. Pour en savoir plus, rendez-vous sur MSA Bourgogne > Particulier > Santé > Prendre soin de sa santé :
<https://bourgogne.msa.fr/lfp/web/msa-de-bourgogne/sante/mon-soutien-psy>

Réforme de l'assiette sociale - ce qui change pour les cotisations des exploitants en 2026

À compter de cette année, le régime social agricole adopte une assiette sociale unique fondée sur le revenu professionnel brut avec abattement forfaitaire. Cette réforme simplifie les règles de calcul, améliore la lisibilité administrative et rapproche les modalités des exploitants à celles des salariés. Pour en savoir plus, rendez-vous sur MSA Bourgogne > Exploitant > Cotisations des non-salariés > Calcul des cotisations :
<https://bourgogne.msa.fr/lfp/web/msa-de-bourgogne/exploitant/reforme-assiette-sociale>